

Le français dans le système éducatif chilien : cause perdue ou Cheval de Troie pour un changement

Marie-Noëlle Antoine

Universidad Metropolitana de Ciencias de la Educación UMCE
Département de Français
marienoelle.antoine@yahoo.fr

Résumé : *Dans une conjoncture éducative, d'une part, adverse à cette langue étrangère, et d'autre part en gestation d'une mise en place éventuelle d'une seconde langue étrangère dans l'enseignement au Chili, il nous semble opportun de nous arrêter, afin de contempler la situation du français sous un angle plus minimal, voire intérieur. La regarder dans le sens de la re-voir. En vivant l'expérience, nous oscillons entre le voir et ne plus le voir. En l'analysant et en la regardant à la lumière de la théorie, nous la re-voyons, en ce sens où elle n'est plus en dehors de nous, sinon au-dedans, comme partie intégrante de nous-mêmes. « Revoir -comme écrit François Cheng- n'est plus que la projection sans faille de l'intériorité fécondée [...] ».*

Mots clés : Système éducatif – Innovation – Didactique – Formation - Plurilinguisme

1. Le contexte sociolinguistique du Chili

Le Chili compte environ 18 millions d'habitants. Au point de vue ethnique, la majorité des Chiliens sont métis (66%), suivis des Européens (25%), des Amérindiens (6%) et des Proche Orientaux : (Leclerc Jacques, 2007). Le Chili est une terre de migrants, hispanophones pour une grande partie, mais aussi, italophones, germanophones, Croates en Patagonie et Libanais. Ces langues ont été ignorées par les autorités chiliennes qui n'ont pas encore valorisé, ni exploité ces compétences plurilingues, disséminées dans la société. L'emprise des réformes éducatives au Chili constitue une difficulté pour élargir l'offre linguistique, qu'il s'agisse des langues autochtones ou des langues étrangères.

2. Mémoire des réformes éducatives globales engagées depuis vingt ans

Le système national d'éducation chilien s'est constitué d'une manière centralisée, pendant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Vers les années 1920, l'actuel Ministère de l'Éducation (Désormais Mineduc) est créé, les traits d'un système éducatif centralisé se renforcent, ainsi qu'une régulation minutieuse des aspects administratifs et pédagogiques.

Comme tout le monde le sait, la Réforme des années 1980 a provoqué un éclatement du système éducatif chilien, à cause de la municipalisation si controversée et du réajustement des prescriptions sur la liberté d'enseignement et sur le rôle de l'État en éducation, à travers la Loi Organique Constitutionnelle de l'Enseignement (désormais LOCE). Le système éducatif chilien est passé d'un schéma étatique-centralisé à celui d'une participation croissante du secteur privé. Antinomie d'un système prônant un libéralisme affiché sur les braises toujours ardentes d'un autoritarisme enraciné !

Les politiques éducatives des années 1990 ont révélé les ambitions d'une Réforme en marche dont la lame de fond était l'amélioration de la qualité et de l'équité. *Educación de calidad para todos* (Éducation de qualité pour tous) en était la devise.

Le gouvernement actuel de Michelle Bachelet veut enfoncer plus profondément le concept de qualité, grâce à la mise en place d'un Conseil d'Audit dont l'aboutissement est le projet de la Loi Générale d'Éducation. Malgré toutes les complexités engendrées par ce mouvement, nous avons conscience d'être témoin d'une attitude inédite en ce qui concerne les politiques éducatives, reflétée par une représentativité démocratique claire. Parmi les propositions, il existe la réincorporation d'une seconde langue étrangère obligatoire, en plus de l'anglais. Nous pouvons peut-être augurer que du Plan micro *El inglés abre puertas* (L'anglais ouvre des portes), nous cheminons vers des Plans méso *El alemán [o el italiano, o el portugués, o el francés...] abren puertas* (L'allemand, l'italien, le portugais ou le français ouvrent des portes) pour atteindre un Plan macro *La escuela chilena abre puertas a la diversidad lingüística y cultural* (L'école chilienne ouvre des portes à la diversité linguistique et culturelle).

3. Mémoire des effets des réformes éducatives sur l'enseignement des langues

La Constitution de 1980 ne contient aucune disposition linguistique, l'espagnol est donc *de facto* la langue officielle du Chili. L'un des très rares documents juridiques à mentionner la langue est la loi LOCE n° 18962 du Ministère de l'Éducation, du 10 mars 1990, bien que les mots *español* ou *castellano* n'apparaissent même pas dans l'Article 13 :

- a) acquérir et valoriser les connaissances de la philosophie, des sciences, des lettres, des arts et de la technologie, avec la qualité qui correspond à ce niveau, en développant des aptitudes pour agir de façon constructive au développement du bien-être de l'humanité.
- b) acquérir les habilités nécessaires pour utiliser adéquatement la langue orale et écrite, et apprécier la communication dans les registres d'expression du langage.
- c) acquérir les connaissances qui permettent à l'élève d'apprécier les données de la science et de la technologie moderne.

Cela témoigne du peu d'importance accordée à la protection de la langue officielle et explique d'autant mieux que le pays n'ait pas de problème de préséance linguistique avec ses langues minoritaires, toutes autochtones, puisque celles-ci ne sont parlées que par fort peu de locuteurs et que, par conséquent, elles ne jouissent d'aucune présence officielle véritable.

Le français reste compris et parlé par la génération des plus de 60 ans et par la catégorie des anciens exilés de la dictature militaire en France. Les jeunes générations se sont massivement tournées vers l'anglais parce que la possibilité de choisir ne leur a pas été octroyée.

Il ne s'agit pas d'ouvrir une « guerre des langues » : (Calvet Louis-Jean, 1987). En effet, au niveau de l'apprentissage, l'italien, le portugais, le français paraissent plus simples que l'anglais pour les élèves chiliens, car ce sont des langues apparentées à l'espagnol. Ce qui

nous fait dire que la guerre des langues n'existe pas chez les élèves, ce sont les systèmes éducatifs qui, bien souvent, mettent les langues en concurrence.

Comment s'est instaurée au Chili, cette « guerre » entre l'anglais et les langues enseignées auparavant ?

En 1980, l'instauration d'un enseignement obligatoire de deux langues étrangères dans les dernières années du primaire, 7^o et 8^o Básico, a semblé redonner une certaine importance à la langue française, mais les modalités pratiques n'ont jamais permis d'assurer une formation correcte. En outre, la réduction de l'enseignement obligatoire à une seule langue dans le secondaire en 1984, ayant bénéficié immédiatement à l'anglais, a privé cet enseignement initial de son prolongement naturel dans une grande majorité des établissements. Une nouvelle réforme, entrée progressivement en vigueur à partir de mars 1999, a mis le français à rude épreuve. En effet, elle ne proposait qu'une seule langue obligatoire à l'école sur huit années, du 5^o Básico au 1^o Medio. Même si aucune langue spécifique n'était mise en valeur officiellement, le Mineduc a choisi de promouvoir l'anglais dont les programmes étaient rédigés, les manuels distribués gratuitement, et la formation continue des professeurs assurée.

Entre les années 1998 à 2001, le statut du français est resté peu clair, rendant par là-même son avenir incertain. Les établissements adoptèrent les plans et les programmes minimaux d'études proposés par le Mineduc, sans se soucier outre mesure de l'apprentissage d'une seconde langue dans le cadre de leur autonomie.

La simplification de l'offre éducative, visant à atteindre les objectifs de qualité et d'équité de la réforme en cours, a été le fil conducteur des choix opérés. En effet, la tendance était de centrer tous les moyens sur les disciplines considérées comme fondamentales. Les réformes éducatives et la municipalisation de l'enseignement public ont réduit progressivement la place du français à l'école, alors que pendant un siècle, il avait été une composante essentielle de la formation des jeunes lycéens.

L'offre linguistique s'est donc orientée et limitée à l'anglais. Le plan du Mineduc, *L'anglais ouvre des portes*, va dans le même sens. Il prône le monolinguisme et une conception utilitariste : le tout anglais, langue auréolée de prestige, celle de l'élite et de l'ascension sociale. Cette vision restrictive est fondée sur la proximité régionale des États-Unis et sur la caractéristique de l'anglais, vu comme langue de communication internationale.

Il convient de souligner que cette constatation vaut pour la majorité des politiques éducatives des gouvernements latino-américains, dont la tendance est de limiter l'offre linguistique à une seule langue étrangère. Qu'il existe ou pas la possibilité de choisir, la priorité est concédée à l'anglais : langue de l'Amérique du Nord ou l'anglais véhiculaire mondial, que d'aucuns appellent le "globish".

Face à cette réalité, tout un système de sauvetage s'est mis en place pour que le français reprenne de la vitalité au Chili. L'Association des Professeurs de Français, les Départements de Français des Universités, le Service de Coopération Linguistique et Éducative (Désormais SCLE) de l'Ambassade de France, les représentations diplomatiques

des pays membres de la francophonie au Chili ont commencé à mener des actions conjointes de lobbying auprès du Mineduc, afin que soient créés les Nouveaux Programmes de français.

C'est finalement Djamel Ould, responsable du SCLE de 2002 à 2005, qui a concrétisé la mise en œuvre des Nouveaux Programmes de français. Ils furent élaborés conjointement par le Mineduc et par le SCLE, grâce à une équipe de concepteurs franco-chiliens : Nuria Balari, Olga Díaz, Luisa Moya, René Zuñiga, Manuelle Camelin, Claire Caraire, Geneviève De Tarragon, Catherine Marolleau et Marie-Noëlle Antoine : (Mineduc/Instituto Chileno Francés de Cultura, 2002).

Depuis mars 2003, les Nouveaux Programmes de Français sont en vigueur dans l'espace éducatif chilien bien que cette innovation n'ait eu aucune répercussion médiatique. Ils s'inspirent fondamentalement du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (désormais CECR) ¹ et du projet italien Lingue 2000. La nouvelle offre curriculaire propose ainsi un panel d'apprentissage sur quatre, six ou huit années. L'enseignement du français peut donc s'organiser selon une optique de langue obligatoire ou optionnelle. Dans tous les cas, chaque établissement serait en mesure d'intégrer dans son projet interne, l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères. Par ailleurs, la validation des compétences linguistiques s'appliquera à partir d'un dispositif scolaire de certification le Diplôme d'Études en Langue Française (désormais DELF), dont les niveaux sont en adéquation avec le CECR.

Afin de rendre ces Nouveaux Programmes de Français plus pragmatiques, une équipe du SCLE a créé en 2005 une Méthode de Français pour le 1ro Medio, avec pour objectif de donner aux professeurs un outil pédagogique adéquat : (Ould Djamel, Alvarez Claire coord., Antoine Marie-Noëlle, Camelin Manuelle, Marolleau Catherine, Zelada Macarena, 2005). Le projet initial était d'élaborer progressivement les méthodes de français pour les 2do, 3ro et 4to Medio. Malheureusement, ce mouvement est resté accroché dans l'armoire de tant de projets morts avant de voir le jour ! Son erreur fût de coïncider avec des changements humains, à des postes stratégiques de décision.

Preuve en est donc, que l'égalité officieuse des conditions technico-pédagogiques existe bien entre la langue anglaise et la langue française. Nous pouvons même avancer que ces deux langues ont une légitimité dans la rubrique *Langues Étrangères* des curricula. Cependant, il manque l'essentiel, ajuster cette innovation, de façon à ce qu'elle puisse être reçue par la mémoire professionnelle des professeurs et définir ainsi « un compromis entre le possible et le souhaitable », selon l'expression de Patrick Chardenet. ²

Au mois de juillet 2007, au Congrès Chilien, une Commission Éducative participant à l'avancée du Projet de la Loi Générale de l'Éducation a consulté plusieurs acteurs du domaine des langues : Attachés Linguistiques de l'allemand et de l'italien, professeurs de français exonérés, étudiants de pédagogie en allemand et en français... Leur revendication est de pouvoir inclure dans le projet original le caractère obligatoire de deux langues étrangères et modifier ainsi l'Article 29, point c :

Comprendre des textes oraux et écrits de complexité moyenne et s'exprimer de façon élémentaire dans une ou plusieurs langues étrangères.

En 1994, la Société Chilienne de Linguistique analysait, lors de son Congrès « Pluralisme linguistique, Éducation et Développement national », la situation critique de l'enseignement des langues étrangères dans le système éducatif chilien, en revenant encore une fois sur la détérioration progressive de la qualité de ses acquis, la diminution du nombre de langues enseignées, ainsi que le manque d'une politique nationale à ce sujet. Cependant, la situation du pays et du monde ont changé de façon substantielle. Bien que le diagnostic effectué à cette époque continue à être en vigueur, il n'est plus possible de regarder de la même manière la situation et les stratégies de transformation éventuelles de celle-ci.

Pour le Chili, le plurilinguisme semble, à bien des égards, une complication inutile face à l'efficacité apparente du monolinguisme. Ce phénomène d'imitation et de fascination face au géant du Nord rend compréhensible la relation étroite qui existe au Chili, et dans toute l'Amérique Latine, entre la promotion du monolinguisme anglo-américain, l'indifférence à l'égard des autres langues, y compris la sienne propre, et l'approbation d'un modèle économique considéré comme la quintessence de la modernité et de la réussite. Mais cette fascination comporte son côté sombre : un certain sentiment d'infériorité des décideurs en quête de légitimité, et un doute concernant leur propre identité. Cela introduit, ce qu'Emmanuel Capdeponat nomme « l'ambivalence qui pousse à haïr le modèle autant qu'on l'admire et à lui reprocher [...] la supériorité qu'on lui prête, en le tenant notamment responsable de tous les maux. » : (Vigner Gérard -coord.-, 1996 : 308-309).

À notre connaissance, il n'existe pas de trace écrite de ce parcours historique de la situation du français dans le système éducatif chilien. Il nous a semblé pertinent de commencer à redonner une voix à toute une réalité qui est tombée dans une sorte de crépuscule, voilà quelques années pour ensuite, terminer bâillonnée par le peu de clarté des actions linguistiques entreprises.

4. Position du français sur l'échiquier chilien des langues

Nous devons ainsi adopter une attitude lucide par rapport à cette configuration linguistique, afin de nous demander dans quelle mesure un contexte inchangé peut avoir un effet limitant, quant à la portée des innovations engagées sur une discipline.

Jusqu'en 1998, le français avait une position sur l'échiquier des langues du système éducatif chilien, relative à des raisons culturelles. La refonte actuelle de la place des langues étrangères au Chili est en adéquation avec les besoins des publics et avec la réalité socio-économique. C'est pourquoi, nous pensons que le bilinguisme espagnol-anglais n'est qu'une transition.

Les Nouveaux Programmes de Français s'inscrivent comme une réponse à une demande, n'ayant pas été prise en compte au niveau politique : la volonté de promouvoir la diversité linguistique.

Mais les temps viendront, au Chili aussi, où il sera possible de jouir de la fantastique diversité des langues, et de participer ainsi à d'autres Tours de Babel ou à d'autres Pentecôtes !

Pour entreprendre ce nouveau chemin, Djamel Ould, Attaché Linguistique en 2005, a proposé une stratégie tendant vers le trilinguisme, avec la réintroduction du français comme seconde langue optionnelle, en privilégiant la Trajectoire IV des Nouveaux Programmes de Français, c'est-à-dire du 1ro au 4to Medio. Idée très pertinente puisqu'elle répond ainsi à une demande des futurs professionnels, se formant au lycée pendant quatre ans et pouvant poursuivre ce cursus linguistique dans les Centres de Formation Technique ou à l'Université. En général, la carte des langues étrangères se joue à leur degré de légitimité. Cette stratégie, régulée par les effets de contexte, tend ainsi à réinsérer le français dans le répertoire linguistique chilien, afin qu'il ait une fonction utilitaire et professionnelle.

Le SCLE a décidé de mener en 2005 une politique de sensibilisation et un lobbying auprès des responsables éducatifs, pour proposer l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère. Cette action fût diffusée par Xavier Vanni Cucurella, Chef de la Division Éducation Générale, à travers la Circulaire N°05/118/13-05-05, sous la dénomination « Nouveau Dispositif de l'enseignement du français dans les établissements scolaires chiliens ». Celui-ci était soumis à la signature d'une Convention de coopération, dans laquelle étaient définies les modalités d'intervention de chaque partie en présence, c'est-à-dire le SCLE de l'Ambassade de France et l'établissement public ou privé subventionné intéressé.

Ce dispositif devait commencer à être mis en place en mars 2006, avec différents établissements municipaux de plusieurs régions du Chili. Cependant, il est resté en suspens, pour des raisons de changements politiques et hiérarchiques dans diverses instances concernées par le processus. Changements qui finissent par porter préjudice aux principaux bénéficiaires, dans ce cas, la jeunesse chilienne et les professeurs de français en exercice qui allaient recevoir un soutien technico-pédagogique systématique, leur faisant réellement défaut !

Cette adaptation linguistique du français ou d'autres langues étrangères doit se générer grâce à une synergie réelle entre tous les acteurs en jeu : responsables éducatifs du gouvernement et des établissements, les intervenants universitaires, les professeurs, les étudiants en formation initiale, les élèves et la communauté éducative en général. La garantie d'une réussite de cette envergure passe par un changement de paradigme car tous, (Gouvernement, responsables éducatifs, intervenants universitaires, professeurs des établissements scolaires, parents d'élèves...) TOUS, nous sommes co-responsables de la pauvreté linguistique qui se vit quotidiennement dans les écoles chiliennes.

Néanmoins, l'avenir viendra démontrer qu'il existe des besoins et des projets d'ouverture linguistique et culturel. La « patience historique » de laquelle parle Paolo Freire, est comme un puits, où s'accumulent les méthodologies innovantes, les échanges d'expérience, les visions, les langages, la créativité de tant d'enseignants, isolés dans leur salle de classe.

En lisant ces lignes, nous espérons que le lecteur se sera rendu compte que l'objectif n'est plus de travailler à la diffusion ou à la défense du français, mais bien plus d'aider les élèves à s'approprier d'une langue donnée, grâce à des outils d'apprentissage qui leur permettront d'apprendre à apprendre n'importe quelle autre langue. D'où la nécessité de transformer le paradigme de l'enseignant, non plus le professeur d'anglais, d'allemand, de

français, etc, mais le professeur de langues enseignant l'anglais, l'allemand, le français, etc. Il ne peut donc plus se confiner à un seul espace culturel. Ce professionnel est avant tout un médiateur de valeurs, il se trouve au croisement de défis comme la citoyenneté, la démocratie, le rôle de la loi, la liberté de presse, l'héritage culturel partagé...

5. Perspectives stratégiques

Bernard Kouchner, actuel Ministre des Affaires Extérieures et Européennes du Gouvernement Français, a écrit un texte intitulé : "L'anglais, avenir de la francophonie". Titre qui a provoqué des polémiques, néanmoins pertinent à une époque, où nous ne pouvons pas limiter notre regard à une rivalité entre le français et l'anglais. En effet, la francophonie, tout comme l'hispanophonie, la lusophonie, l'arabophonie... proposent la richesse du multilinguisme face au risque d'un monde qui ne parlerait plus qu'un simili anglais, appauvri par son souci d'adéquation à la globalisation marchande. La francophonie, comme toutes les *Xphonies*³ sont des espaces de partage, d'ouverture vers d'autres horizons culturels et de rencontre avec l'altérité.

Par ailleurs, le français et la francophonie ne sont pas seulement source d'émotions, d'esthétique, de romantisme... La fonction principale de l'enseignement comme de l'apprentissage du français repose sur une proposition pragmatique, qui vise une innovation de la structure de la pensée et offre aux enseignants des outils tels que, l'analyse des pratiques professionnelles et des situations éducatives complexes, le soutien à des projets éducatifs, l'autoévaluation, l'autocritique, la réflexion, la confrontation, la prise de distance, contribuant à faire progresser les représentations et les connaissances. En d'autres termes, l'enseignement/apprentissage du français se doit de dépasser les frontières du linguistique, pour créer des passerelles de méthode systématique d'analyse, de mémoire organisée, de persévérance.

C'est de cette façon que le français peut être un Cheval de Troie pour un changement des pratiques pédagogiques actuelles.

Dans l'immédiat, réintroduire le français ne semble pas répondre à une nécessité, ni à une demande explicite du Gouvernement Chilien. Ceci dit, nous ne pouvons pas nier qu'il existe dans la mémoire collective chilienne des attentes, en ce qui concerne le système éducatif français, dont la représentation est celle d'un modèle pédagogique innovateur et de qualité. C'est par cet interstice que doit entrer le Cheval de Troie, pour essaimer ensuite, une écologie de la formation tant initiale que continue à travers :

- § une émancipation des enseignants, sujets sociaux transformant leur entourage en se transformant eux-mêmes ;
- § une innovation négociée des pratiques pédagogiques avec les professeurs ;
- § une analyse des pratiques pédagogiques, aboutissant à une professionnalisation réelle du métier d'enseignant ;
- § une amorce d'espaces de création d'un patrimoine commun des connaissances didactiques et pédagogiques.

Nous faisons l'hypothèse que cette écologie de formation peut générer un nouveau paradigme d'enseignant, celui d'un nomade transdisciplinaire et artiste de l'enseignement/apprentissage, toujours en chemin. En effet, la réflexion permet de transformer les indignations, les préoccupations en problèmes à poser, à résoudre et à dynamiser. Elle donne lieu à l'attitude *d'empowerment*, construisant un lien actif et autonome de l'individu au monde.

Cette anecdote proposée par Micheline Flak⁴ illustre d'elle-même pourquoi l'éducation bien souvent stagne. Un jour, un réfrigérateur tombe en panne. Le propriétaire appelle un technicien qui, constatant la panne de l'appareil, cherche en vain la cause. Finalement, en colère et pressé, il coupe le fil du signal rouge. Une fois éliminé le symptôme, l'affaire est réglée... mais le réfrigérateur reste en panne. Le système éducatif chilien en est encore à l'étape de « couper le fil du signal rouge ». Si nous voulons réellement participer à l'introduction de la qualité pour tous en éducation, cessons de manipuler la formation didactique et reconstruisons-la professionnellement en co-responsabilité ! Cessons d'empiler des engagements, des affrontements gouvernementaux, administratifs, professoraux et estudiantins stériles ! Raccrochons au portemanteau nos attitudes frileuses, la sclérose et le laxisme ambiants, enracinés dans la politique du moindre effort ! Et mettons-nous à générer des actions réalistes, en construisant une synergie entre nos énergies et nos intelligences, tout en sachant maintenir une humilité efficace !

Bibliografía Sitografía

Calvet, Louis-Jean, 1987. La guerre des langues et les politiques linguistiques. Paris : PAYOT.

Cheng, François, 1998. Le dit de Tianyi. Paris : ALBIN MICHEL.

Conseil de la Coopération culturelle - Comité de l'éducation - Division des langues vivantes Strasbourg, 2000. Un Cadre européen commun de référence pour les langues. Apprendre. Enseigner. Évaluer. Paris : DIDIER.

Freire, Paolo, 1997. "No hay docencia sin discencia". Fragmentos in Pedagogia de la autonomia. México: SIGLO XXV.

Kouchner, Bernard, 18 juillet 2007. « Allocution du Ministre des Affaires Étrangères et Européennes ». Journées de la Coopération Internationale et du Développement. Paris.

Leclerc, Jacques, 2007. « L'aménagement linguistique dans le monde ». Disponible sur <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amsudant/chili.htm>

Mineduc/Instituto Chileno Francés de Cultura, diciembre 2002. Idioma extranjero : francés. Tomo 1 : Programas de estudio Quinto a Octavo Básico. Santiago : Ministerio de Educación.

Mineduc/Instituto Chileno Francés de Cultura, diciembre 2002. Idioma extranjero : francés. Tomo 2 : Programas de estudio Primer a Cuarto Medio". Santiago: Ministerio de Educación.

Núñez P., Iván, 1997. Historia reciente de la educación chilena. Santiago.

Ould Djamel, Alvarez Claire (coord.), Antoine Marie-Noëlle, Camelin Manuelle, Marolleau Catherine, Zelada Macarena, 2005. Rencontres 1- Método de francés. Santiago: EDICIONES LOM.

Ould Djamel, Alvarez Claire (coord.), Antoine Marie-Noëlle, Camelin Manuelle, Marolleau Catherine, Zelada Macarena, 2005. Rencontres 1- Guide pédagogique”. Santiago : EDICIONES LOM.

Ould Djamel, Diaz Olga (coord.), 2005. Plurilinguisme et écologie des langues du monde. In Revue Synergies Chili, n°1, Groupe d'études et de recherches pour le français langue internationale (Gerflint). Santiago : EDICIONES LOM.

Vigner Gérard (coord.), 1996. « Promotion, réforme des langues et systèmes éducatifs » in Revue de Didactologie des langues-cultures. Études de linguistique appliquée, n°103, pp.308-309. Paris : DIDIER ÉRUDITION.

Notes :

¹ Le CECR définit les niveaux de connaissance requis aux différents tests et examens existants dans l'apprentissage des langues étrangères et il facilite les convalidations de diplômes entre les pays européens.

² Chargé de programmes à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

³ Calvet, Louis-Jean, 2005, in *Synergies Chili*, p.41.

⁴ Donne des séminaires de RYE (Recherche sur le Yoga en Éducation).